Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 29 Avril 1886 No. 28.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication conceraan le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

LE VASE BRISÉ.

Le vase où meurt cette verveine,
D'un coup d'éventail fut fêlé ;
Le coup dut effleurer à peine.
Aucun bruit ne l'a révélé.

Mais la légère meurtrissure,
Mordant le cristal chaque jour,
D'une marche invisible et sûre,
En a fait lentement le tour.

Son eau fraiche a fui goutte à goutte,
Le suc des fleurs s'est épuisé ;
Personne encore ne s'en doute,
N'y touchez pas, il est brisé.

Souvent aussi la main qu'on aime,
Effleurant le cœur, le meurtrit ;
Puis le cœur se fend de lui-même,
La fleur de son amour périt ;

Toujours intact au yeux du monde,
Il sent croître et pleurer tout bas,
Sa blessure fine et profonde,
Il est brisé, n'y touchez pas.

SULLY PRUDHOMME.

PENSEES ET MAXIMES.

Faire vanité d'un avantage est souvent tout le fruit qu'on en retire.

La meilleure définition de l'éloquence, c'est un homme éloquent.

Le croyant te l'impie disent à l'envie : "Liberté !" mais l'un veut être libre pour se faire l'esclave de tous. l'autre pour faire de tous ses esclaves.

Pour la plupart des femmes d'un certain monde, la religion est surtout affaire de politesse ; elles se comportent à l'église comme elles feraient dans leur salon, prodiguant à Dieu, qu'elles déclarent connaître, de fins sourires, de belles paroles, ne lui donnant jamais leur cœur.

Médire sans dessein, c'est bêtise ; médire avec réflexion, c'est noirceur.

Les hommes sont comme les chiffres, qui n'aquièrent de valeur que par leur position.

Qui veut mourir ou vaincre, est vaincu rarement.

Si tu veux qu'on t'épargne, épargne aussi les autres.

Les bienfaits sont des trophées qu'on érige sur le cœur des hommes.

Rire des gens d'esprit, c'est le privilège des sots.

La vie ressemble à la mer, qui doit ses plus beaux effets aux orages.

Celui qui aime sa patrie a le courage de souffrir pour elle.

Les préjugés sont de grands seigneurs qu'il faut savoir parfois ménager.

La honte est la punition que la conscience inflige à ceux qui manquent de cœur ; c'est aussi le moniteur qui annonce l'infraction d'une loi morale ou d'une convenance sociale.

L'EPINGLE ET L'AIGUILLE.

Une épingle et une aiguille voisines, dans un panier de couture, n'ayant rien à faire un jour se prirent de querelle, comme il arrive souvent aux oisifs.

—Je voudrais bien savoir, dit l'épingle, à quoi vous êtes bonne et comment vous pouvez espérer faire votre chemin dans le monde quand vous n'avez pas même de tête.

—A quoi sert d'avoir une tête comme vous quand on n'a pas seulement un œil ? répondit d'un ton piquant l'aiguille.

—A quoi sert d'avoir un œil quand il y a toujours quelque chose dedans ? fit l'épingle.

—Je suis plus active et puis faire plus de travail que vous, riposta l'aiguille.

—Oui, mais vous ne vivrez pas longtemps, car vous avez toujours un point de côté, rétorqua l'épingle.

—Vous n'êtes qu'une pauvre créature, toujours disposéee à vous courber en tous sens, s'écria l'aiguille.

—Et vous, orgueilleuse, vous ne pourriez faire la moindre révérence sans vous rompre les reins, répartit l'épingle.

—Taisez-vous, ou je vous arrache la tête si vous continuez à m'insulter !

—Je vous crève l'œil si vous me touchez ! Rappelez-vous donc que votre vie ne tient qu'à un fil !

Pendant que les deux habitantes du panier de couture s'injuriaient ainsi, arrive une petite fille qui se met à coudre. A peine a-t-elle fait trois points qu'elle casse l'aiguille à l'œil. Elle la jette sur le plancher, prend l'épingle et noue le fil sous sa tête. Elle essaie de coudre avec, mais à peine a-t-elle commencé qu'elle lui enlève la tête et la lance à côté de l'aiguille brisée

—Et bien ! gémit celle-ci nous voilà bien plantées maintenant !

—Nous n'avons plus rien à nous envier, commère, soupire l'épingle. Il a fallu le malheur pour nous rendre raisonnables.

—Que voulez-vous, ma mie ? Les choses sont ainsi faites. Nous ressemblons aux êtes humains qui se querellent incessamment sur leurs perfections jusqu'à ce qu'ils les aient perdus et ne s'aperçoivent qu'ils sont frères et égaux que lorsqu'ils gisent dans la poussière, comme nous en ce moment.

REVELATIONS DU FRONT.

Un front très fuyant, bas, plat est généralement un signe de peu d'intelligence. S'il n'est que légèrement fuyant, il indique de l'imagination, de la susceptibilité, de l'esprit.

Les personnes lentes, à l'intelligence lourde, ont le front très saillant.

Les fronts perpendiculaires, hauts et bien arrondis aux tempes, accompagnent généralement une intelligence solide, des pouvoirs de concentration et de l'amour de l'étude.

Un front bas, voûté, plein aux tempes, est un indice de douceur et de sensibilité, et s'il est plus plein au-dessus des yeux il appartient à une nature impressionnable et idéalistique.

Les fronts hauts, étroits, presque sans rides, sur lesquels, la peau est bien tendue, démontrent une faiblesse de volonté et un manque d'imagination.

Les fronts qui ne sont pas absolument saillants mais ont des bosses protubérantes annoncent une vigeur d'esprit, de l'activité et de la persévérance.

Les personnes possédant une nature poétique, ardente et sensitive, ont souvent une veine en forme d'Y dans un front ouvert uni et bas.

Des rides perpendiculaires entre les sourcils, de même longueur, révèlent un caractère coléreux ; mais si les rides ne sont pas de même longueur elles indiquent une pensée profonde et une concentration d'esprit.

LE MOT "BOYCOTT."

Les derniers troubles des ouvriers ont occasionné l'emploi de ce mot, dans ce pays. Il est même passé en usage, dans la langue française, comme nous pouvons le voir dans les journaux de Paris, "Boycotter" est employé fréquemment, sans l'assentiment de l'Académie Française. Son origine est la suivante : Il y a à peu près six ans un homme appelé le capitaine Boycott était le régisseur d'un propriétaire de terres et fermes en Irlande.

Par sa conduite et manière d'agir Boycott devint un véritable fléau pour les fermiers, et était tellement détesté, qu'une pétition fut signée par les paysans pour demander qu'il fût déchargé de son emploi. Le propriétaire refusa d'accéder à cette demande ; et, la conséquence fut que les fermiers et leurs amis refusèrent de travailler pour Boycott ou ses amis. Dès l'abord, la situation ne parut pas sérieuse, mais lorsque arriva l'époque de la moisson, tout le monde refusa de s'y employer ; et cette détermination s'étendit de tous les côtés parmi les amis ou connaissance de telle sorte, que la récolte fut forcée de rester sur pied, jusqu'à ce que des gens du comté de Ulster, protégés par des soldats, travaillèrent pour Boycott ; mais tout n'était pas fini.

Les fermiers avaient formé entre eux une solide association fraternelle et la puissance de cette ligne ne tarda pas à se faire sentir. L'on peut se former une idée de l'extention et de la force de cette organisation par les faits suivants : Il fut convenu que si quelqu'un faisait une transaction quelconque avec Boycott, ou ceux qui le représentaient, toute communication commerciale avee cette personne serait coupée, ; ou, si un homme travaillait pour Boycott, ses vieux amis, parents ou voisins refuseraient de le connaître, de lui parler, ou d'avoir quoique ce soit de commun avec lui ; personne n'achèterait de lui, personne ne lui vendrait, et que ce traître à la cause, serait complètement un étranger pour tout le monde.

"Boycotter" quelqu'un, a donc une grande signification, et la manière dont les Chevaliers du Travail l'ont employé, prouve son efficacité.

Le dictionnaire genealogique des familles canadiennes.

Messieurs E. Senécal et fils, imprimeurs-éditeurs, de Montréal, viennent de nous adresser le prospectus du *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, par M. l'abbé Tanguay.

Nos lecteurs se rappellent, sans doute, que le premier volume de cette œuvre incomparable a paru il y a une quinzaine d'années. Le public attendait avec hâte, l'apparition des volumes subséquents ; mais un semblable travail n'est pas aussi facile à faire qu'on pourrait le croire, et ce n'est que cette année que M. l'abbé Tanguay a vu son œuvre complètée.

MM. Senécal nous apprennent dans leurs prospectus que le second volume sera prêt dans une couple de mois, et sera suivi d'un troisième, d'un quatrième et probablement d'un cinquième volume, qui paraîtront de six mois en six mois, à peu près ; de sorte que dans deux ans ce monument national sera complèté, et toutes les familles canadiennes pourront retracer leurs ancêtres jusqu'au premier colon parti de France pour venir s'établir au Canada.

Nous ne saurions trop encourager nos amis à souscrire à cette œuvre unique en son genre. Le prix est de quatre piastres ($4) par volume de 600 pages, double colonnes. On peut se procurer le premier volume chez les Editeurs.

En terminant, nous félicitons M. l'abbé Tanguay, d'avoir pu mener à bonne fin un travail aussi colossal. Il élève à son pays un monument impérissable qui lui vaudra la reconnaissance de ses compatriotes d'aujourd'hui et de leurs descendants.

Les éditeurs ne méritent pas moins nos félicitations pour la grande part qu'ils prennent dans l'édification de ce monument national. Espérons que le public canadien saura les encourager et leur prouver qu'il sait comprendre les efforts qu'ils ont faits pour mener à bonne fin une semblable entreprise

Comme cet ouvrage est fait par souscription, nous engageons fortement nos lecteurs à envoyer leur nom au plus tôt.

On peut se procurer des bulletins de souscription ainsi que des prospectus, franc de port, en en faisant la demande aux Editeurs, No. 20 rue St Vincent, Montréal.

Le Manitoba.

Jeudi, 29 Avril 1886.

VERITE A "LA VERITE."

De toutes les fonctions de journaliste, celle qui nous est la plus pénible est l'obligation où nous nous trouvons quelquefois de combattre des confrères, surtout quand ces derniers ont d'ailleurs notre respect et notre estime, et qu'il y a entre nous, sur un grand nombre de points, communauté entière de vues, d'aspirations et de procédés.

Ces réflexions nous sont inspirées par un article que nous lisons dans *La Vérité* du 24 courant, et qui a pour titre "l'Emigration."

L'auteur de cet article a cru à propos de combattre l'émigration vers Manitoba, et, pour justifier cette attitude, il croit que le pays que nous habitons ou mieux ceux qui l'habitent sont indignes de recevoir leurs compatriotes de la province de Québec. La raison, nous ne l'aurions jamais soupçonnée, c'est qu'ici nous sommes en présence des traîtres à la trahison desquels il ne faut pas s'exposer. Heureusement que notre journal très-mal mené dans cet article, est mis en compagnie des honorables MM. Girard et Royal que l'on nomme et d'autres non moins recommandables que l'on ne nomme pas. Nous savons avec qui nous marchons, nous le savons certainement mieux que *La Vérité*, aussi nous n'hésitons pas à lui dire que nous sommes en bonne compagnie; que si tous les traîtres ressemblaient à ceux avec lesquels nous vivons, la trahison ne serait pas un crime si odieux.

Notre journal a été insulté parce nous ne voulions pas faire cause commune avec des feuilles que *La Vérité* combat, et aujourd'hui elle-même nous attaque et attaque nos hommes publics parce que nous ne tombons pas dans l'exagération dans laquelle elle s'est laissé entraîner.

Nous n'entreprendrons pas de polémique avec cette feuille parce que nous voyons avec un amer regret et une profonde douleur les journaux français se faire une guerre fraticide au détriment de notre race. Deux défauts ne constituent pas une qualité: nous trouvons que *La Vérité* a tort, mais nous ne voulons pas tomber nous-même dans l'inconvénient de recourir à de gros mots, à des insinuations malveillantes ou à tout autre procédé que nous regrettons ailleurs.

Si le rédacteur de *La Vérité* connaissait ce qui se passe ici, nous avons assez de confiance en son jugement et en son intégrité pour le croire incapable de dire ce qu'il a dit dans l'article que nous signalons.

Si nous avions besoin de chercher ailleurs de quoi appuyer la conviction conscientieuse que nous avons d'avoir servi, le mieux possible dans les circonstances, les intérêts de nos nationaux, c'est-à-dire les Canadiens et les Métis français, nous le trouverions dans les colonnes mêmes de *La Vérité*, et dans l'article qui suit celui dans lequel nous sommes insultés. D'un côté, *La Vérité* nous accuse de nous faire *l'écho complaisant* de ceux qu'il appelle *les plats valets du pouvoirs accroupis devant Sir John* et de *pleurnicher* ensuite *sur le manque de patriotisme de la province* sœur ou mère; et, après ces phrases, le même journal emprunte au *Manitoba* un article de fonds qui prouve combien ses accusations sont fausses et vides de sens. Cet article qui est celui où nous rapportons la version véritable de l'arrestation de Riel prouve que nous cherchons la vérité le plus énergiquement possible, et que quand elle nous est connue, nous la proclamons hautement, sans hésitation, sans complaisance comme sans crainte, car nous ne sommes les valets de personne, nous ne pleurnichons jamais, mais nous pleurons quelquefois quand nous voyons que la vérité fait défaut là même où l'on proclame le noble adage:

"*Veritas liberabit vos.*"

Nous ne craignons pas la société de nos hommes publics, parceque nous savons que, comme nous, ils ne s'accroupissent devant personne, et qu'ils ont eu *le cœur de formuler* non pas seulement *un pauvre petit regret*, mais bien de vifs regrets et d'énergiques protestations contre tout ce qui pouvait être contraire à l'intérêt de nos populations.

Nous le répétons, nous ne voulons pas engager une polémique; nous ne reviendrons pas sur cette discussion, comme nous ne cesserons pas non plus d'encourager l'émigration à Manitoba comme une œuvre également utile à la province de Québec et à nous-mêmes.

N'EST-CE PAS ETONNANT ?

On apprend tous les jours; aussi, tout le monde a été surpris ici d'apprendre cette semaine que les Sauvages de l'Ouest meurent d'excès de nourriture. Quand ils se regorgeaient de viande, aux temps du buffalo, cet inconvénient n'était pas à craindre: ils mangeaient et ils vivaient; aujourd'hui que la chasse fait défaut, que les rations distribuées (nous ne disons pas qu'elles devraient être plus considérables) ne suffisent pas à apaiser leur faim, et tout le monde le sait, voilà qu'on a trouvé l'heureux expédient d'affirmer que ces choyés pensionnaires du gouvernement mangent trop, que le gouvernement les traite trop bien; et, ce qui explique leur mécontentement, parce qu'enfin un Sauvage n'est pas comme un autre homme, il est mécontent parce qu'on le traite bien, et il meurt de faim parce qu'il mange trop.

D'aucuns seraient tentés de croire que si c'est là de la politique, c'est certainement pas de la philantropie chrétienne ni même rationnelle.

Qui sait si le vieux *One Arrow* et ceux morts pendant leur détention, n'ont pas succombé à l'excès de liberté dont ils ont joui au pénitencier? Nous sommes dans un siècle d'évolutions si extraordinaires qu'on peut crever de toute espèce d'excès, excepté de celui de se faire de mauvais compliments entre adversaires et journalistes.

La Fete des Arbres.

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de Manitoba vient par proclamation de fixer une fête publique qui sera observée dans toute la province comme *la fête des arbres* pour planter des arbres forestiers et autres. Le 12 de mai est le jour qui a été choisi pour cette fête.

Comme dans cette proclamation, tous les habitants de la province, toutes les corporations municipales, religieuses et scolaires sont appelées à coopérer au succès de cette œuvre nouvelle dans Manitoba, nous suggérerions à nos autorités municipales de proclamer ce même jour, le 12 de mai, jour de fête civique pour inviter plus spécialement la population de notre ville à planter des arbres forestiers et autres sur leurs propriétés.

L'on n'est pas sans ignorer que cette fête des arbres est célébrée avec une pompe extraordinaire dans les vieilles provinces, et que chaque année a lieu la plantation de milliers d'arbres. L'on n'ignore pas aussi les résultats remarquables que comporte cette question du boisement, question si importante que les gouvernements croient devoir s'en occuper activement.

Donc, nous espérons que cette fête des arbres, la première qui aura été célébrée dans la province, sera bien observée non-seulement à Saint-Boniface, mais dans toutes nos paroisses.

L'INAUGURATION DU PACIFIQUE.

Le premier convoi direct pour Vancouver, Colombie-Anglaise, partira de Montréal le 24 mai prochain, jour de la fête de la Reine.

C'est certainement là un événement digne de mention et qui ne peut passer inaperçu. A cette occasion, M. Joseph Tassé, le député d'Ottawa, doit proposer ces jours-ci à la Chambre des Communes la résolution suivante que nous reproduisons de *La Minerve*:

"Que le chemin de fer du Pacifique est sur le point d'être achevé et qu'il fournira une ligne ininterrompue de communication à travers le continent;

"Que ce chemin est un lien à la fois commercial et politique entre les provinces, qu'il sera le créateur de provinces florissantes, l'agent le plus puissant du progrès, et le véritable couronnement de l'œuvre de la Confédération;

"Que cette route est la voie ferrée la plus grande qui existe, qu'aucune entreprise aussi colossale n'a encore été exécutée par un peuple de quatre millions, et qu'elle sera un monument du génie et de l'indomptable persévérance de ses promoteurs;

"Que ce chemin aura une influence considérable sur la marche de la civilisation, et qu'il contribuera puissamment à rapprocher l'Orient de l'Occident, étant la route la plus courte entre l'Europe et l'Asie;

"Que cette Chambre est d'opinion que des mesures soient prises pour célébrer d'une façon convenable l'inauguration du chemin de fer du Pacifique Canadien comme étant l'une des grandes œuvres de siècle."

Notre confrère montréalais ajoute avec raison, en faisant des commentaires, qu'il serait malheureux que l'inauguration de cette ligne de chemin de fer, l'une des plus grandes entreprises du siècle, passât inaperçue, et il rappelle qu'il serait peut-être à propos de reprendre le projet de la grande excursion dont il fut question l'année dernière.

Nous embrassons pleinement les idées de notre confrère. Ce serait une bonne occasion pour nos hommes publics de venir visiter Manitoba et le Nord-Ouest, et pas n'est besoin de dire que notre pays demande d'être connu plus qu'il ne l'est aujourd'hui.

Nous serions fort heureux de voir se réaliser le projet d'excursion sur tout le parcours du Pacifique. Ce voyage ne pourrait qu'être avantageux non seulement pour nous mais pour tout le Canada.

MORT DE LA FLECHE.

Le vieux chef sauvage, La Flèche (One Arrow), est mort à l'archevêché, dimanche matin, à 8.00 heures, jour de Pâques, plein de confiance lui aussi en la résurrection.

Jusqu'au dernier moment, il a eu sa parfaite connaissance et a prié avec ferveur. Quelques instants avant d'expirer, il a renouvelé l'expression de sa reconnaissance envers toutes les personnes qui lui avaient rendu service, envers ceux surtout qui l'avaient aidé à pratiquer la religion.

Ne voyant pas M. l'abbé Cloutier, il s'est informé s'il était allé au pénitencier, et, sur une réponse affirmative, il a exprimé sa joie de ce que ses compatriotes encore incarcérés allaient en ce grand jour de Pâques avoir le bonheur de voir leur aumônier et d'assister à la messe.

Comme il avait reçu à son baptême le nom de Marc, il est mort le jour de la fête de son saint patron qui en a pris un soin évidemment si attentif pendant les deux mois qu'il a été sous sa tutelle.

Son service a eu lieu à la cathédrale mardi, et il a été enterré dans le cimetière de Saint-Boniface.

Il n'y a pas à douter que sa détention a été fatale à sa santé, et que s'il fût sorti plus tôt, il aurait été possible de le guérir. Avec cet exemple sous les yeux, les autorités feront acte de sagesse en élargissant sans retard ceux des détenus qui sont malades au pénitencier.

COMMISSAIRE.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Roger Goulet, de cette ville, vient d'être nommé par le gouvernement pour examiner les réclamations des Métis qui n'ont pas été présentées devant la Commission de l'année dernière dont il faisait partie.

M. Goulet a aussi les pouvoirs d'examiner et régler les réclamations des *blancs*. C'est-à-dire toutes les réclamations autres que celles reconnues par l'Acte de Manitoba, 1870. Ces réclamations sont celles des habitants qui se sont établis dans l'Ouest entre les années 1813 et 1835 ou leurs descendants nés dans ce pays avant le 26 mai 1874

M. Goulet devra partir dans quelques jours pour Calgary où il doit commencer ses travaux.

REVOLTE AU PENITENCIER.

Samedi dernier, au pénitencier de Saint-Vincent de Paul, Qué., quelques-uns des forçats parvinrent à s'emparer de quelques carabines et revolvers appartenant aux gardes et se révoltèrent. Le préfet, M. Laviolette, ne leur avait pas plus tôt demandé de se rendre qu'ils ouvrirent un feu meurtrier sur lui et les gardes, et un combat désespéré s'ensuivit. Le préfet reçut une balle dans la mâchoire, une autre dans le poignet et une troisième dans l'abdomen. Quoique ses blessures soient très-graves l'on espère qu'il survivra. Plusieurs gardes ont été blessées plus ou moins grièvement. Un des détenus, nommé Corriveau, a été tué roide; cinq autres ont été blessés. Aucuns ne parvinrent à s'échapper.

L'INONDATION A MONTREAL.

Les journaux de Montréal, nous sont arrivés avec des détails complets sur les dommages causés par l'inondation. Nous ne pourrons que donner un court résumé.

Voici le nombre approximatif des familles dont les maisons ont été inondées dans le Griffintown, par rues:

Séminaire, 95 familles; St. Augustin, 36; Bassin, 157; Olier, 37; Eléonard, 62; McCord, 228; Murray 200; Smith, 63; Young, 164; Kennedy, 204; Ottawa, 259; Shannon, 120; Ste. Anne, 198; Dalhousie, 200; Nazareth, 202; Duke, 177; Prince, 162; Queen, 124; King, 122; Sœurs Grises, 100; Wellington, 169; Brennan, 46; Common, 110; Youville, 12; total, 3,469

En évaluant à quatre le nombre des membres de chaque famille on arrive à un total de 13,876.

A la Pointe St. Charles en suivant le même système par rue on trouve:

Saint-Patrice, 450; des Manufactures, 264; Richardson, 185; Shearer, 185; Grand-Tronc, 297; Mullins, 226; Richmond, 444; Montmorency, 81; Condé, 97; Delaferme, 52; Bourgeois, 222; Congrégation, 234; Sébastopol, 126; Forfar, 158; Conway, 121; Menaï, 100; Britannia, 139; total, 3,953 qui multiplié par 4, donne un total de 15,812 et, ajouté à celui du Griffintown, arrive à un total de 29,688 personnes qui ont souffert de l'inondation.

Tous les petits commerçants de ces deux localités ont souffert des dommages considérables; la plupart d'entre eux sont même ruinés.

En passant rue William, le spectacle était des plus pénibles.

De tous côtés on ne voyait que des femmes paraissant aux fenêtres des étages supérieurs, entourées d'enfants en pleurs et demandant tous: "Du pain! du pain!"

Les hommes de police ont distribué des provisions et c'était triste chose que de voir les malheureux affamés prendre à peine le temps d'arracher un morceau du pain pour le manger avidement.

Rue Dalhousie, l'eau atteignait le plafond du dernier étage dans certaines maisons et plusieurs familles ont été obligées de se réfugier sur le toit, où elles ont passé la nuit, nuit d'angoisses, de froid, de privations et de souffrances.

On a répété souvent que le niveau de l'eau actuel dépassait celui des plus grandes inondations qui ont eu lieu depuis vingt-cinq ans.

Voici la hauteur exacte du fleuve pendant les plus hautes eaux, prise au canal:

1861, 15 avril,	41 pieds	7 pouces.		
1865, 3	"	40 "	9 "	
1869, 22	"	40 "	5 "	
1885, 27	"	40 "	8 "	
1886, 17	"	44 "	4 "	

La hauteur moyenne de l'eau en été est de 25 pieds dans le chenal et elle était de 52 pieds et 4 pouces, soit 27 pieds et 4 pouces de différence.

L'eau s'est retirée mardi midi le 20 courant, dans toutes les rues inondées après la débacle l'on parut revenir à la vie. Nos échanges du 21 disent que des miasmes s'échappent de partout.

La rue des Commissaires est dans un état de saleté impossible à décrire.

AU GRIFFINTOWN

Les habitants sortent de leurs prisons et sont heureux de pouvoir voyager, aller et venir comme d'ordinaire.

Malheureusement un grand danger menace la ville. Plusieurs médecins craignent que de nombreuses maladies ne se déclarent.

Le soleil, très chaud déjà, frappe de ses rayons les rues chargées de détritus de toutes sortes et il sort de la terre des nuages de vapeurs lourdes et malsaines.

Des ordres ont été donnés par l'inspecteur de la ville de mettre en ordre toutes les pompes, afin de vider les égoûts, puis on s'occupera de vider les caves.

De grandes quantités de chaux et de chlorure de chaux vont être distribuées gratuitement à toutes les personnes qui ont été victimes de l'inondation, afin de désinfecter les logements.

On calcule que l'inondation a causé à Montréal des dommages pour plus d'un million de piastres.

L'on va s'occuper activement de considérer les meilleurs travaux à faire pour prévenir de semblables catastrophes à l'avenir.

M. le Dr Lambert qui avait la douleur de perdre un de ses enfants le 17 courant, vient d'être encore visité par la mort: samedi dernier, le 24, à l'âge de six mois, Joseph-Arthur-Rémus, était enlevé à l'affection des siens.

Nos plus sincères sympathies à M. Lambert et à sa famille dans leur affliction profonde.

REPONSE A UNE QUESTION.

"La lune renouvelée le 4 avril courant est-elle la lune de mars ou la lune d'avril?"

Telle est la question à laquelle on nous demande de bien vouloir répondre d'une de nos paroisses environnantes.

Les opinions sont partégées *scinduntur doctores*, et nous ne savons nous-mêmes trop quoi en penser.

Comme nous aimons beaucoup l'opinion des curés, nous empruntons à *L'Etendard* le passage suivant d'une correspondance signée "Un Curé," et nous prions notre correspondant de vouloir le prendre comme notre propre réponse:

"Au lieu de dire que la lune renouvelée le 4 avril, cette année, est la *lune de Mars*, il faut dire qu'elle est la *lune pascale*.

"Mais comment donc faut-il appeler cette lune comparée à nos mois?

"Je ne vois pas qu'on puisse l'appeler autrement que *la lune d'Avril*, puisqu'elle couvre presque tout ce mois, à moins qu'on ne veuille suivre le principe des anciens compuistes: *In quo completur mensi lunatio detur, la lune appartient au mois qui la voit finir*, et l'appellent *la lune de Mai*.

"On va se récrier sans doute; mais ce serait encore plus convenable que l'appeler la *lune de Mars* puisqu'elle ne touche pas du tout au mois de mars, et entame le mois de mai.

"Cependant, j'aime mieux m'en tenir au principe d'appeler une lune du nom du mois dont elle couvre la plus grande partie, quitte à revenir au principe des anciens, si une lune avait autant de jours dans un mois que dans l'autre; alors elle prendrait le nom du dernier mois qu'elle entamerait.

"Mais pour le cas qui se présente cette année, 1886, je prétends qu'on doit dire que la lune pascale, cette fois, est la *lune d'Avril*."

Petite Fete au Couvent.

Les élèves du pensionnat avaient été privées de souhaiter la bonne fête à leur digne chapelain, M. l'abbé George Dugast, parce que la fête de Saint-George tombait le Vendredi Saint.

Ces bonnes enfants et leurs dévouées maîtresses ont voulu combler cette lacune dimanche soir, et les salons du pensionnat ont vu une de ces jolies fêtes de famille qui révèlent toujours un cachet d'exquise délicatesse.

La séance était à peu près privée, c'est pourquoi il n'y a pas eu d'invitation, cependant Mgr l'Archevêque et M. l'abbé Cloutier furent présents.

CADEAU ROYAL.

Nous avons lu avec plaisir dans les journaux de Montréal que le Révérend Père Lacombe, qui est, comme on le sait, en grande faveur auprès des directeurs de la compagnie du Pacifique, a été l'objet d'une attention délicate de la part de ces derniers.

MM. Angus et Van Horne ont présenté à leur ami, l'intelligent et dévoué missionnaire du Nord-Ouest, un magnifique tableau de cinq pieds de hauteur sur quatre pieds et trois pouces de largeur, richement encadré.

Le tableau représente la Ste Vierge et l'enfant Jésus d'un côté et Ste Elizabeth et le petit St Jean-Baptiste, de l'autre. Cette belle peinture a été exécutée par un artiste florentin et est destinée à la chapelle de Notre-Dame de la Paix, à Calgary.

Nous félicitons MM. les directeurs du Pacifique de leur générosité et du tact exquis qu'ils ont montré en cette occasion; cas si le cadeau pouvait être payé par de riches industriels, il fallait le goût d'un grand seigneur et d'un artiste pour le choisir.

C'est par de semblable actes que la compagnie du Pacifique gagnera les sympathies des missionnaires et des populations du Nord-Ouest, et méritera les félicitations des catholiques et des amis de la civilisation chrétienne.

Sir George Stephen était absent, mais l'intérêt qu'il porte au Rév. Père Lacombe est bien connu et ne fait doute pour personne.

Correspondance.

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

Au Directeur du journal *Le Manitoba*.

Monsieur,—Je vois dans votre lettre d'Ottawa qui donne une analyse du discours de M. Royal sur la motion Landry, que cet honorable Monsieur a qualifié M. Lawrence Clarke comme un des fauteurs des troubles de l'année dernière. J'ai peine à croire que M. Royal ait dit pareille chose, car M. Clarke a toujours été le plus grand opposant de Riel, et il a tout fait pour empêcher la délégation qui devait se rendre auprès de lui. Dans le sens ordinaire du mot, M. Clarke n'a donc pas été un des fauteurs de la dernière insurrection. Son zèle pour le gouvernement, qu'on pourrait peut-être à la rigueur qualifier d'intempestif, a certainement indisposé les Métis contre lui. Il est donc bien loin de ceux qu'on nomme ordinairement les *rebelles blancs*.

Bien à vous,

A. L

Prince-Albert, Sask., 14 avril 1886.

Les sept ans de mon enfant.

En ces malheureux jours
Où ton père
Ma chère,
Suit tristement le cours
D'une vie amère;
Où sans joie
Loin de toi,
Et n'ayant guère foi
En des jours meilleurs,
Il arrose de pleurs
Sa voie:
Oh! son existence
Voit encore une lueur
De bonheur
Lorsqu'il pense
A toi, tendre fleur,
Enfant de mon cœur,
Blanche, ma fille,
Précieux reste, et toute ma famille.

Elle compte aujourd'hui sept ans!
Mon Dieu! de ses jours innocens
La paisible suite
S'écoule trop vite.
Ils vont trop tôt finir!
Elle, trop tôt gémir!
Retarde, Seigneur, retarde
L'instant où son cœur
Connaîtra la douleur;
Mais surtout garde, oh! garde
A cette fleur
Sa première fraîcheur.

Blanche, m'entends-tu?
Ouvre ton cœur à la vertu:
A sept ans
Ma chérie,
Il est temps
Qu'on prie.
Aime ta mère
Beaucoup;
Souviens-toi de ton père
Partout.

Adieu, petite Blanche
Mon amour:
Je t'irai revoir un jour
Et pour lors, ma Blanche,
Bonheur et gaité franche.

Saint-Boniface, Manitoba, 7 mai 1886.

NOMINATIONS.

Entre autres nominations de Juges de Paix, la dernière *Gazette Officielle* des Territoires du Nord-Ouest contient les suivantes:

ASSINIBOIA.

M. Jean Louis Légaré, de Willow Bunch.

M. Joseph Daniel, de Moosomin.

M. Richard Chapelle, de Moosomin.

M. Louis Couture, de Touchwood Hills.

SASKATCHEWAN.

M. Louis Marion, de Lac des Canards.

M. Joseph Nolin, de Carlton.

M. George Ness, de Batoche.

M. Louis Schmidt, de Prince-Albert.

M. Horace Bélanger, de Prince-Albert.

ALBERTA.

M. Richard Hardisty, de Edmonton.

M. Samuel Cunningham, de Saint-Albert.

M. Francis Lamoureux, de Fort Saskatchewan.

MANITOBA.

M. Roger Goulet, de Saint-Boniface.

PERSONNEL.

M. Paul Royal, fils de l'hon. M Royal, qui étudie la médecine au Collège Victoria, de Montréal, est arrivé en cette ville jeudi pour passer ses vacances dans sa famille.

L'hon. Sénateur Girard est parti pour Ottawa dimanche soir.

Le Rév. Père Beaudin, curé de Notre-Dame-du-Portage (Portage-du-Rat), était à l'archevêché hier. Nous regrettons beaucoup d'apprendre que le bon Père qui a souffert beaucoup d'une attaque de rhumatisme enflammatoire, ne soit pas encore guéri; il ne se sert que très-difficilement de son bras gauche.

On a appris hier que Mgr Grandin était indisposé à Montréal par suite des fatigues de la mission si pénible qu'il s'est imposée. Nous espérons que le vénérable prélat se remettra bientôt de cette fatigue.

M. J. E. Cyr. M.P.P., et propriétaire et directeur de l'*Avenir National*, est arrivé de Chicago samedi dernier pour prendre son siège à l'assemblée législative.

Le Rév. Père Madore, à l'archevêché, ne prend pas de mieux, sans que son état soit empiré. On regrette de le voir souffrir si longtemps, et la mission du Fort Alexandre doit vivement sentir son absence.

Le Rév. Père Marcoux est arrivé chez le Rév. Père Beaudin la semaine dernière, de retour d'une mission au Fort Francis. Il est allé depuis visiter les Sauvages et autres catholiques de la station d'Ignace sur le C. P. R. Il est attendu à Saint-Boniface la semaine prochaine.

M. George Fortin, avocat, de Winnipeg, est revenu hier de Prince-Albert, où il était allé pour affaires professionnelles.

M. Z. Laporte, propriétaire de l'Hôtel du Canada, Winnipeg, qui s'était fracturé une jambe, il y a quelque temps, est complètement rétabli.

La fête patronale de notre vénéré premier pasteur tombe le 3 mai fête de Saint-Alexandre. C'est un jour que notre population revoit toujours avec bonheur.

CHOSES ET AUTRES.

—Le vapeur *Pearless*, brulé l'an dernier, a été reconstruit par la compagnie de Navigation de la rivière Ottawa. Le nouveau bateau est moins long afin de pouvoir faire le trajet sur le canal Grenville; il paraît qu'il fera aussi le trajet entre Ottawa et Montréal.

—Un nommé Gale, employé comme comptable au département des Terres de la Couronne de la province de Québec que la mort vient justement d'enlever, après une maladie de plusieurs mois, s'est rendu coupable d'un détournement de fonds au montant évalué jusqu'à présent à $51,527.32.

L'hon. Commissaire des Terres a déclaré en Chambre que ce détournement avait été constaté l'automne dernier et que l'enquête tenue à ce sujet dans le temps avait fait connaître que M. Gale cachait son déficit au moyen de faux rapports et qu'il avait admis lui-même avant sa mort toute sa culpabilité.

Cette révélation a causé une surprise d'autant plus grande que M. Gale avait toujours été regardé comme un homme parfaitement honnête et régulier.

—Sir John Macdonald qui relève d'une grave maladie, a assisté aux dernières séances de la Chambre des Communes. Jeudi, il a pu même exposer le bill qui doit donner quatre représentants aux Territoires du Nord-Ouest. Les électeurs seront les mêmes que ceux qui votent présentement pour l'élection des membres du Conseil du Nord-Ouest.

—La dette brute du Canada a été réduite de $176,720 durant le cours du mois de mars dernier, et la dette nette a été réduite pendant la même période de $3,496,305.

—D'ici au 1er juillet prochain le gouvernement pourra réduire de nouveau la dette de plusieurs millions de piastres, avec les vingt millions qu'il doit retirer de la compagnie du Pacifique.

—L'effectif de nos troupes canadiennes est de 37,450. Sur le nombre, 17,020 ont fait leurs exercices annuels. L'effectif de la cavalerie, en y comprenant le collège royal et les écoles, est de 1,917; celui de l'artillerie, de 3,782; celui des ingénieurs de 243, et celui de l'infanterie, de 36,914, formant un total de 37,350, en y ajoutant 860 étudiants du collège militaire et des différentes écoles.

—L'année courante promet d'être remarquable par ses élections.

La province du Nouveau-Brunswick vient de terminer les siennes.

Les législatures de Manitoba, Québec, Nouvelle-Ecosse, Colombie Anglaise en sont à leur dernière session et devront avoir leurs élections générales avant la fin de l'année.

Le parlement fédéral et la législature d'Ontario ont encore une session.

—Les dernières nouvelles que nous recevons de Prince-Albert, nous disent que la commission dont M. Alphonse Ouimet est le président, siège régulièrement tous les jours depuis le 29 mars, et le bureau est toujours encombré. Il en est de même pour les distributeurs des grains de semence. L'agent des Terres qui est obligé de faire tous les contrats en rapport avec cette distribution en a presque perdu le sommeil, et son assistant n'en vaut guère mieux.

—La plus vaste étendue d'eau douce dans l'univers est le Lac Su-

périeur : 400 milles de longueur, 160 de largeur, 32,000 carrés de superficie. La profondeur moyenne du lac est de 900 pds ; elle atteint 200 toises en certains endroits, dit-on, son niveau enfin se trouve à 685 pieds audessus de celui de la mer.

—Les chiffres suivants démontrent que le commerce d'exportation d'animaux prend un développement considérable au Canada.

	Cheveaux	Bestiaux	Moutons
1885	12,310	144,441	335,207
1884	11,595	89,283	304,404
1883	13,019	66,396	308,474
1882	20,920	62,106	311,669

Représentant la valeur suivante :

	Cheveaux	Bestiaux	Moutons
1885	$1,640,506	$7,508,043	$1,264,811
1884	1,617,829	5,681,082	1,544,005
1883	1,633,291	3,898,028	1,388,056
1882	2,326,637	2,256,330	1,228,957

—Les élections générales pour la province du Nouveau-Brunswick se sont terminées lundi. Le gouvernement Blair (libéral) restera au pouvoir. Le résultat est de 29 à 12.

—Après l'expiration de son terme d'office comme lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, M. Dewdney sera nommé lieutenant-gouverneur de la Colombie Anglaise. On ne connait pas encore quel sera son successeur à Régina.

—Les journaux annoncent que beaucoup de Canadiens-français ont quitté dernièrement le Canada pour aller s'établir aux Etats-Unis :

" Nous est avis, dit le *Travailleur* " que le temps est mal choisi pour " émigrer. Les Etats-Unis traver- " sent actuellement une crise ou- " vrière dont il est impossible de " prévoir la fin, et un grand nom- " bre des émigrants qui nous arri- " vent seront probablement obligés " de s'en retourner au pays natal.

" Frères du Canada, restez aux ' champs, la Fortune vous sera plus " favorable là-bas qu'en ce pays."

—Dit L'*Indépendant*, de Fall River, Mass., E.-U. :

Il nous arrive chaque jour, du Canada, un grand nombre de familles qui quittent le pays aux approches du printemps pour venir dans les centres industriels trouver de l'ouvrage. Nous ne savons pas quel courant fatal souffle sur le Canada en ce moment......................

Il est de notre devoir, sans entrer dans le vif de la question, de prémunir les Canadiens du Canada contre les dangers qui les attendent ici.

Il y a dans tous les centres plus de main-d'œuvre, plus d'ouvriers qu'il n'en faut pour le moment.

L'avenir est plutôt à ceux qui s'établissent sur les terres qu'à ceux qui viennent végéter dans nos centres manufacturiers.

Législature Provinciale

Quatrième Session.—Cinquiéme Législature

Séance de mardi, 13 avril.
3 heures p.m.

Sur motion de M. Conklin, appuyé par M. Bell, il est ordonné que les rapports suivants soient déposés devant la chambre :

1. Etat détaillé des terrains transmis au Gouvernement de la Province par le Gouvernement de la Puissance du Canada, en conformité des arrangements pris relativement aux terrains marécageux, conformément à l'Ordre en Conseil du Conseil Privé, passé le ou vers le 8 Avril 1880.

2. Etat détaillé de toutes ventes de terrains améliorés, noms des acheteurs, prix payés par acre, et termes de la vente.

3. Etat de tous paiements reçus en à compte des dites ventes, et la date de ces paiements.

4. Etat de toutes les ventes qui ont été cancellées.

5. Copie de toute correspondance entre aucun des membres du Gouvernement et aucun acheteur des dits terrains.

Sur motion de M. Davidson, appuyé par M. Woodworth, il est ordonné, que le nom de M. Crawford soit ajouté au comité des amendements aux lois.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné vendredi dernier, sur la question :

Que le bill numéro 21, le bill municipal, soit renvoyé à un comité spécial composé des Hons. MM. Norquay, Brown, LaRivière, Wilson et Hamilton, et de MM. Wagner, Leacock, Harrison, Greenway, Winram, Martin, Prendergast, Lecomte, Davidson, Jackson, Douglas, Young et Hay. Et sept d'entre eux formeront quorum avec instruction de faire rapport des dispositions et amendements que requert le dit bill, lesquels étant :

Que le bill maintenant devant la chambre soit retiré, et qu'en conformité du rapport du comité spécial du bill municipal, adopté à la dernière session, il soit trasnmis aux différents conseils municipaux de la province, afin qu'ils le prennent en considération et en fassent rapport avant de procéder avec le dit bill.

Et la question étant mise aux voix elle est perdue sur la division suivante :

Pour : MM. Bell, Conklin, Greenway, Hay, Jackson, Martin, Winram et Young—8.

Contre : MM. Crawford, Davidson, Douglas, Fairbanks, Hamilton, Harrison, LaRivière, Lecomte, Mawhinney, Prendergast, Tennant, Wilson et Woodworth—13.

La motion principale est emportée sur la même division.

Et la Chambre s'ajourne.

Séance de mercredi, 14 avril.

La requête de MM. A. Nolin et T. Paré, demandant que le travail de corvée ne soit pas aboli, est lue et reçue.

Sur motion de M. Tennant appuyé par M. Leacock, il est résolu qu'un comité spécial composé des hons. MM. LaRivière, Brown et Wilson et de MM. Douglas, Mawhinney, Fairbanks, Prendergast, Winram, Martin, Tennant et Leacock soit nommé pour s'enquérir d'une requête présentée à la Chambre le 13 mars, et reçue le 22 du même mois, la dite requête étant signée par certains contribuables du comté de Morris, se plaignant de certains travaux de terrassement faits par la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, demeurés inachevés, et faisant déverser un volume d'eau considérable sur les terrains de certains des requérants, avec pouvoir de faire quérir personnes et papiers.

Sur motion de M. Martin, appuyé par M. Conklin, il est ordonné que les noms de l'hon. M. Wilson et de MM. Tennant et Hay soient ajoutés au comité nommé pour s'enquérir de l'état des municipalités qui sont dans l'embarras et pour y remédier.

Sur motion de M. Douglas, appuyé par M. Harrison, il est ordonné qu'il soit déposé devant cette Chambre un rapport indiquant :

Le nombre de licences pour la vente des liqueurs, émises dans la cité d'Emerson, depuis le 1er janvier 1885 jusqu'à date, et le montant reçu pour ces licences.

Sur motion de l'hon. M. LaRivière, appuyé par l'hon. M. Hamilton, il est ordonné que le nom de l'hon. M. Wilson soit ajouté au comité des comptes publics.

Sur motion de l'hon. M. Wilson, appuyé par l'hon. M. LaRivière, il est ordonné que le nom de M. Mawhinney soit ajouté au comité de l'agriculture et de l'immigration.

L'hon. M. Hamilton propose, appuyé par M. Davidson, que le bill privé pour amender l'acte 46 et 47 Vict., chap. 38, intitulé : " Un Acte pour permettre aux corporations et autres institutions incorporées en dehors de cette province de transiger des affaires en icelle, soit maintenant lu une seconde fois.

La question étant mise aux voix est perdue sur la division suivante :

Pour MM. Bell, Davidson, Greenway, Hamilton, Hay, Jackson, MacBeth, Martin, Wilson et Winram—10.

Contre MM. Allan, Conklin, Crawford, Douglas, Fairbanks, Harrison, LaRivière, Leacock, Lecomte, Prendergast, Tennant, Wagner et Woodworth—13.

Et la séance est levée.

Séance de jeudi, 15 avril.

Une requête de la cité d'Emerson, demandant que l'adoption de l'Acte Municipal refondu soit renvoyé à la prochaine session, est lue et reçue.

Sur motion de M. Woodworth, appuyé par M. Allan, il est ordonné que les noms de MM. Leacock et MacBeth soient ajoutés au comité des bills privés.

Sur motion de M. Harrison, appuyé par M. Douglas, il est ordonné que les noms de MM. Woodworth et Tennant soient ajoutés au comité des amendements aux lois.

Sur motion de M. Conklin, il est ordonné que le nom de M. Bell soit ajouté au comité des amendements aux lois.

Sur motion de M. Bell, appuyé par M. Winram, il est ordonné qu'il soit déposé devant la Chambre un rapport donnant :

1. Les noms des actionnaires de " The Portage-la-Prairie Printing and Publishing Company ".

2. Tous montants payés par le gouvernement à la dite compagnie, pour impressions depuis son incorporation, donnant les items et la nature de l'ouvrage.

Tout le reste de cette séance se passe à considérer en comité général le bill concernant la vente des liqueurs enivrantes et l'émission de licenses en vertu d'icelui.

Le comité rapporte progrès, et la Chambre s'ajourne.

Séance de vendredi, 16 avril.

Sur motion de M. Conklin, appuyé par M. Greenway, il est ordonné que la motion de la Chambre, en date du 11 mars 1881, demandant un état détaillé indiquant les recettes et les dépenses de cette Province, jusqu'au 1er jour de mars 1886, soit amendée afin de lire jusqu'au 31ième jour de décembre 1885.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la réponse suivante au câblegramme transmis par lui au président de la compagnie " The Winnipeg and Hudson's Bay Railway and Steamship Navigation Company," le 25 mars dernier :

" The Winnipeg and Hudson's Bay Railway and Steamship Co.,"
Bureau du président, Londres, 5 avril 1886.
Hon. Alex. Murray,
Orateur de l'Assemblée Législative,
Manitoba.

Cher monsieur,—Veuillez exprimer aux membres de la Chambre mon appréciation de la résolution, la substance de laquelle, vous avez été assez bon de me transmettre il y a quelques jours.

Vos paroles d'encouragement sont particulièrement avenues en ce moment où les mérites de notre grande entreprise vont être soumise au jugement du public anglais.

En vous remerciant cordialement de l'expression de votre bonne volonté, je puis ajouter que j'ai le bon espoir d'amener à bonne fin le projet d'un chemin de fer à la Baie d'Hudson.

Je suis, cher monsieur, votre bien sincère,

Hugh Sutherland.

Sur motion de l'hon. M. LaRivière, appuyé par l'hon. M. Wilson, il est résolu qu'un comité composé de l'hon. M. l'Orateur, des hons. MM. Wilson, Hamilton et LaRivière et MM. Greenway, Winram et Martin, soit nommé pour reviser les règles de la Chambre, avec instruction de faire rapport de tous amendements qui pourraient être jugés opportuns.

Les bills suivants subissent leur troisième lecture.

Hon. M. Hamilton—Le bill concernant la propriété des sociétés d'agriculture.

M. Wagner—Le bill pour incorporer l'Association Laitière de Manitoba.

Les bills suivants passent en première lecture :

M. Greenway—Bill pour amender l'acte concernant les fidéi-commissaires et les exécuteurs, et l'administration des successions.

M. Harrison—Bill concernant la profession médicale.

M. Prendergast—Bill concernant les affidavits, les affirmations et les déclarations.

L'hon. M. Wilson—Bill concernant les cimetières.

La considération en comité général du bill concernant la vente des liqueurs enivrantes et l'émission de licences en vertu d'icelui, est reprise, et étant 6.00 heures p.m., M. l'orateur laisse le fauteuil pour le reprendre à

7.30 heures p.m., quand la considération du même projet de loi est continuée.

M. Lecomte, député de Cartier, se leva sur une question de privilège et parla des remarques qui avaient été faites sur lui et sur quelques-uns de ses collègues dans le papier-nouvelles, *The Manitoba Sun*. Ils étaient accusés de ne jamais donner un vote indépendant, de n'être que des instruments dans les mains de celui qui marchait à la tête de la nationalité qu'ils représentaient en chambre. M. Lecomte dit que l'accusation était absolument fausse que lui et ses collègues avaient toujours voté de la manière dont ils l'entendaient, et comme représentants ayant à cœur les intérêts du peuple, avaient toujours supporté les mesures qu'ils croyaient, en leur conscience, être pour le plus grand avantage de notre population.

Ensuite à 11.30 p.m., la Chambre s'ajeurne jusqu'à lundi.

Séance de lundi, 19 avril.

Sur motion de M. Davidson, appuyé par l'hon. M. Hamilton, il est ordonné, qu'attendu que le temps pour recevoir les rapports du comité des bills privés expire aujourd'hui, le délai soit prolongé jusqu'à vendredi, le trentième jour d'avril courant, conformément à la recommandation du comité spécial permanent des bills privés.

Son Honneur, l'honorable James Cox Aikins étant entré, et ayant pris son siège sur le trône,

Le greffier de la chambre lit les titres des divers projets de loi suivants, aux fins de les faire sanctionner :

Un Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer Neepawa et Duck Mountain ;

Un Acte pour amender l'acte concernant les maîtres et les serviteurs ;

Un Acte pour fixer la date où les Statuts de cette province deviendront en force ;

Un Acte concernant l'asile des aliénés à Manitoba et les personnes qui y sont internées ;

Un Acte pour incorporer le Synode du Diocèse de la Terre de Rupert ;

Un Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer Central Selkirk et Portage ;

Un Acte incorporant l'association chrétienne de la jeunesse de la cité de Winnipeg ;

Un Acte concernant la vérification des testaments et l'administration des successions ;

Un Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer Saskatchewan et Western.

Un Acte pour incorporer l'association " *The Winnipeg General Trusts Company* ;"

Un Acte concernant le collège de Manitoba ;

Un Acte pour amender l'acte des compagnies d'assurances mutuelles de Manitoba, et l'acte l'amendant ;

Un Acte pour amender le chapitre neuf des Statuts Refondus de Manitoba, division 8 ;

Un Acte pour amender la loi concernant les jurés et les jurys ;

Un Acte pour légaliser et rendre valide l'election du conseil de la municipalité d'Osprey.

La sanction royale à ces bills est annoncée par le greffier de l'Assemblée Législative comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Lieutenant - Gouverneur sanctionne ces actes, et se retire ensuite.

Et la chambre s'ajourne alors.

Séance de mardi, 20 avril.

L'hon. M. Norquay, du comité nommé pour s'enquérir de la condition des municipalités qui sont dans des embarras financiers aux fins d'y remédier présente le premier rapport du dit comité qui est lu comme suit :

Votre comité s'est réuni plusieurs fois, a fait du progrès et a convenu de demander qu'il lui soit donné autorité de faire quérir personnes et papiers, et de siéger de nouveau.

Ce rapport est adopté.

Sur motion de M. Leacock, appuyé par M. Harrison, il est résolu, que M. l'Orateur soit requis de télégraphier, au Président du comité des chemins de fer de la Chambre des Communes, réitérant le vœu exprimé par la Chambre dans une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général adopté le 6 avril 1886, et pour de plus demander au Président de communiquer au comité l'opinion de la Chambre qu'en justice pour les colons, dont la seule chance de succès dépend de la construction de ce chemin, il est grandement temps, que la charte et l'octroi des terres, cesseront d'être comme toujours depuis 1881, un simple objet de spéculation, et que la Chambre au nom de toute la Province de Manitoba, presse le comité de prendre telles mesures qui pourront assurer au peuple l'octroi généreux fait pour son bénéfice par le Parlement du Canada.

Le bill pour amender l'acte pour venir en aide à la construction " The Winnipeg and Hudson's Bay Railway and Steamship Navigation Company,' subit sa seconde lecture et passe en comité général d'où il est rapporté sans amendement.

Et la chambre s'ajourne alors.

Séance de mercredi, 21 avril.

Sur motion de l'hon. M. Norquay, appuyé par l'hon. M. LaRivière, il est ordonné, que quand cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée jusqu'à mercredi le 28 courant, à 3 heures p.m.

Le bill pour amender l'acte pour venir en aide à la construction de " The Winnipeg and Hudson Bay Railway and Steamship Navigation Company, " subit sa troisième lecture.

M. Prendergast propose la seconde lecture du bill concernant les affidavits, les et les déclarations, le bill passe en seconde lecture et est renvoyé au comité des amendements aux lois.

Et la Chambre s'ajourne ensuite jusqu'à mercredi prochain, le 28 couraut.

Séance de mercredi, 28 avril

L'hon. M. Hamilton présente une requête de certains citoyens de Winnipeg demandant que certains amendements soient faits à la charte de Winnipeg.

Les bills suivants subissent leur troisième lecture :

L'hon. M. Hamilton—Bill pour incorporer " *The Winnipeg Rowing Club.*"

Bill pour incorporer " *The Chartered Accountants Association of Manitoba.*"

Bill pour amender " l'Acte de l'administration de la justice, 1885."

M. Lecomte présente un bill concernant les compagnies de colonisation lequel est lu pour la première fois.

Et la chambre s'ajourne.

DECES.

A Fort-Rouge, le 22 avril courant, à l'âge de 6 mois, Alphonsine, enfant de M. Alex. Bérard.

JAMES COX AIKINS.

PROCLAMATION.

CANADA, PROVINCE DE MANITOBA.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne [L.S] d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc. etc.

A tous ceux qui les présentes verront.
Salut :

C. E. Hamilton, Procureur-Général.

Attendu que par un acte de la Législature de Notre Province de Manitoba, passe dans la quarante-septième année de Notre Règne, étant le chapitre dix, sous-section B de la section quarante-six, intitulé : " Un Acte pour amender l'Acte de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé 1883," et faire de nouvelles dispositions relativement au département de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé, il a été décrété entre autres choses, que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil pourra par proclamation, fixer une fête publique qui sera observée dans toute la Province comme *la fête des arbres*, pour planter des arbres forestiers et autres.

Sachez maintenant que par, de l'avis et du consentement de Notre Conseil Exéutif de Notre Province de Manitoba, et en vertu de la dite sous-section B du dit chapitre dix ci-dessus mentionnés et en vertu de tous les pouvoirs à Nous conférés à cette fin. Nous faisons savoir et déclarons Notre présente proclamation faite d'après l'ordre de Notre Lieutenant-Gouverneur en Conseil comme susdit, et donnée sous le sceau de Notre dite Province de Manitoba, et Nous avons statué et ordonné et statuons et ordonnons par les présentes, que le douzième jour du mois de Mai prochain est par les présentes choisi comme fête publique dans cette Province et sera observé comme étant la *fête des arbres*.

Et Nous insistons fortement par les présentes, pour que tous les habitants de Notre dite Province réserve le jour ci-dessus mentionné pour planter des arbres forestiers et autres, et Nous prions toutes corporations municipales religieuses et scolaires à coopérer au succès de cette œuvre nouvelle dans la Province et qui promet d'avoir des résultats importants dans un avenir rapproché.

De ce que ci-dessus, nos bien-aimés sujets et tous ceux que cela pourra concerner sont par les présentes requis de prendre avis et d'agir en conséquence.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. Témoin Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable James Cox Aikins, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Winnipeg, dans Notre Province de Manitoba, ce seizième jour du mois d'Avril, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six, et de Notre Règne la quarante-neuvième.

Par ordre,
D. H. WILSON,
Secrétaire-Provincial.

Chronique Locale.

—Séance du Cercle Provencher demain soir.

—Les demandes de licences d'hôtel doivent être faites avant le 1er mai.

—A partir de lundi prochain, la législature siégera deux fois par jour : l'après-midi et dans la soirée.

—M. Walker est allé à Port-Arthur pour acheter 500,000 pieds de bois.

—M. James E. P. Prendergast, M.P.P., a acheté la propriété de M. Thomas Delorme, sur la rue La Vérendrye.

—Quatre journeaux quotidiens, c'était un peu trop pour Winnipeg, aussi le moins considérable le *News* a-t-il été forcé de s'éclipser.

—Lundi était un congé légal, le conseil de ville n'a pas siégé, et la séance qu'il devait tenir mardi soir n'a pas eu lieu faute de quorum.

—Ajournée mercredi, le 21 courant, la législature a repris ses travaux hier. La session, dit-on durera encore trois semaines.

—Si le temps le permet, le premier steamer de la Cie du Pacifique laissera Port-Arthur pour Owen Sound mardi, le 4 mai prochain, et le suivant partira le samedi suivant.

—M. Henri Chabot est maintenant employé chez MM. Hunt & Dickson, à Winnipeg. M. Adjutor Lemieux a laissé ces derniers pour entrer au service de M. Anderson, de Winnipeg aussi.

—Le conseil de ville siégera en cour de révision à l'hôtel de ville pour reviser le rôle d'évaluation pour 1886 et entendre les plaintes sur icelui, mardi, le 25 mai prochain à 7.30 p.m.

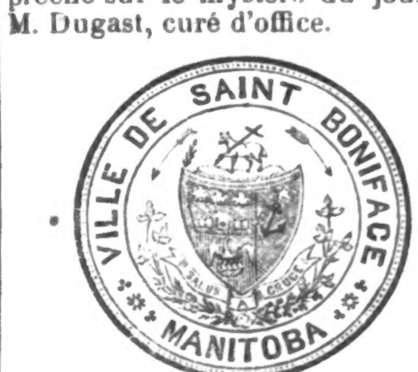
—La dernière *Gazette Officielle* de la Puissance annonce que la Banque Impériale du Canada a déclaré un dividende de huit par cent sur le montant capital d'actions pour les six mois courant, payable le 1er juin prochain.

—La vente des lots de la municipalité de Saint-Norbert a eu lieu mardi à l'hôtel de ville. Des 93 lots annoncés pour la vente, 31 ont été rachetés avant l'heure de la vente, 9 n'ont point trouvé d'acheteurs, et la balance, 53, ont été vendus à des prix satisfaisants. Aucun lot n'a été adjugé pour un montant moindre que celui des taxes, et plusieurs ont rapporté beaucoup plus que les taxes

—Lundi prochain, étant le premier lundi du mois, si le temps le permet dans la soirée, la fanfare du Cercle Provencher, que nous entendons toujours avec plaisir, exécutera le programme suivant dans le bocage de l'archevêché :

1. Great Western, Pas redoublé, Ringleben.
2. Délivrance d'Echowe, Fantaisie, H. Round.
3. Marche Triomphale, Pas redoublé, Bleger.
4. Reine de Cœur, Valse, F. Goëtz.
5. Sérénade, F. J. Keller.
6. Berthe, Galop, F. J. Keller.
7. Danse des Sorcières, Fantaisie, F. Goëtz.
8. Vive la Canadienne.
9. God Save the Queen.

—Malgré le mauvais temps, dimanche jour de Pâques, il y avait affluence très considérable à la grand-messe et aux vêpres. Les offices se sont faits avec la solemnité accoutumée aux grands jours, et le chant a atteint une perfection et produit un effet remarquable, nous dit on. Le chœur a chanté un *Alleluia*, un *Ave Maria* et un *Tantum* de Lambillotte. Le sermon a été prêché sur le mystère du jour par M. Dugast, curé d'office.





AVIS

VILLE DE SAINT-BONIFACE

Avis est donné par les présentes que les Evaluateurs pour l'année fiscale courante ont déposé le Rôle d'Evaluation pour l'année 1886, au Bureau du Conseil-de-Ville, à la date du douze Avril 1886.

Les parties intéressées ou leurs procureurs pourront examiner le dit rôle pendant les trente jours qui suivent la date à laquelle il a été déposé tel que susdit.

Avis est de plus donné que le Conseil siégera en Cour de Révision, à l'Hôtel-de-Ville pour reviser le dit Rôle et entendre les plaintes sur icelui, MARDI, le 25 Mai A.D. 1886, à 7.30 p.m.

Daté en l'Hôtel-de-Ville, 17ème jour d'Avril, A.D. 1886.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Secrétaire.
Sec.-Trésorier.
2i. 22, 4, 86

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 12	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 15
Bœuf salé, "	0 10	à 0 10
Bœuf, bouilli, "	0 08	à 0 10
Bœuf, par quartier	7 00	à 9 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 4 00
Veau, rôti, par lb	0 15	à 0 18
Veau, côtelettes, par lb	0 18	à 0 20
Porc frais, "	0 10	à 0 12
Porc, par 100 lbs	5 60	à 6 00
Mouton, rôti, par lbs	0 15	à 0 20
Gigot de mouton, par lb	0 18	à 0 20
Côtelettes de mouton, par lb	0 18	à 0 20
Agneau du printemps, p. qr	1 50	à 2 50
Jambon, par lb	0 13	à 0 15
Lard "	0 10	à 0 13
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 10	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 13
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 15	à 0 20
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 15	à 0 15
Poulet "	0 15	à 0 15
Dindon "	0 20	à 0 25
Poulets vivants (par coup) lb.	0 00	à 0 00
Poules " "	0 00	à 1 00
Œufs, par douz	0 15	à 0 15
Beurre, par lb	0 25	à 0 30

GRAINS.

Avoine, par minot	0 30	à 0 35
Orge "	0 35	à 0 40
Blé dur No. 1, par minot	0 78	à 0 80

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 50
" " XXXX	1 85
" " Strong Baker	2 35
" " Roller Process	2 75

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à 4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 6 50
Perches de tremble	3 50	à 3 75
Charbon dur	10 00	à 10 00
Charbon mou	6 50	à 8 00

FOIN.

Foin de prairie	4 50	à 5 00
Foin pressé, par tonne	6 50	à 7 50

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 35	à 0 40
Oignons, par minot	1 50	à 2 00
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par doz.	0 C0	à 0 00
Navets, par minot	0 60	à 0 70

PEAUX.

Peaux vertes	5 00	à 7 00
Peaux sèches	7 00	à 9 00

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies	24 00
2ème " " "	23 00
1ère " " brutes	23 00
2ème " " "	22 00
Doublage brut	18 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	22 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	25 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	60 00
2ème " "	50 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	33 00
Pin 3ème " "	32 00



STATUTS DE LA PROVINCE DE MANITOBA.

ACTE DES LICENSES POUR LA VENTE DES LIQUEURS

Toutes demandes de Licenses pour la vente des Liqueurs dans la Cité de Winnipeg, doivent être remises à l'Inspecteur, à son bureau, No. 32, rue Lombard, avant le 1er Mai prochain.

Par ordre du bureau,
R. LaTOUCHE TUPPER,
Winnipeg, 16 Avril 1886.
2i 21,4,81



Statuts de Manitoba.

ACTE DES LICENSES POUR LA VENTE DES LIQUEURS.

La demande suivante pour la vente de liqueurs dans la province de Manitoba a été reçue :

Louis A. Wilson, en gros, Winnipeg.
R. LATOUCHE TUPPER.
Secrétaire du Bureau des Commissaires de Licenses.
Winnipeg, 9 avril 1886.
2ins.15.4.86

APPEL

DES

RR. SS. DE LA CHARITE

DE

SAINT-BONIFACE

POUR LA

CONSTRUCTION

D'UN

Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destine au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette construction.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

LOTERIE NATIONALE

— DE —

M. le CURE A. LABELLE

VALEUR DES LOTS

Première Série - $50,000.00

GROS LOT, $10,000

Deuxième Série - $10,000.00

GROS LOT, $2,500

GRAND TIRAGE FINAL

— DES —

LOTS

DE CETTE LOTERIE

Le 11 AOUT Prochain

Les Gros Lots seront tirés.

HATEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLETS !

COUT DU BILLET :

Premiere Serie............$1.00
Deuxieme Serie............25 cts

Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettre enregistrées, à LANGEVIN & GAREAU, Saint-Boniface. Envoyez 5 cts pour port et enrégistrement de l'envoi des billets. (Etats-Unis, 8 cts).

jno 16.3.86

NOUVELLE EPICERIE

DANS

Saint-Boniface.

Le soussigné désire informer les habitants de Saint-Boniface et le public en général qu'il vient d'ouvrir une

Epicerie dans l'ancien magasin de M. F. Létourneau.

Son assortiment de Marchandises sera

Complet et de premiere Qualite

ET IL VENDRA LE PLUS

BAS PRIX POSSIBLE AU COMPTANT.

Tous sont invités à venir lui faire une visite et ils pourront se convaincre qu'en achetant là, ils peuvent épargner

De 10 a 15 par cent

Un certain lot de HARDES FAITES à vendre à bon marché.

Une visite est sollicitée.

R. M. SMITH,

Avenue Tache,

SAINT-BONIFACE, MAN.

3m. 4.3 86.

PERSONNES ATTEINTES DE DEBILITE NERVEUSE.

On accorde un essai loyal de trente jours de l'usage de la célèbre ceinture voltaïque du Dr. Dye avec l'application du suspensoire électrique, pour le soulagement rapide et la guérison permanente de la *débilité nerveuse*, perte de vitalité de force et de toutes sortes de douleurs. Aussi pour plusieurs autres maladies. On garantit un recouvrement complet de santé, de vigueur et de force. On ne court aucun risque. On recevra franc de port une brochure illustrée sous enveloppe cachetée, en s'adressant à VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH. 6m. 141 86.

GRAINES.

Trèfle Blanc et Rouge, Mil, Millet et toute autre variété de Graines d'Herbe.

Graines d'Arbres, Graines de Semence de première qualité.

Notre catalogue illustré qui donne nos prix de gros, sera envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande.

R. R. KEITH & Cie.

GRAINETIERS.

Quarré du Marché, Winnipeg, Man.
2ins.4.3. 86

Santé est Richesse.

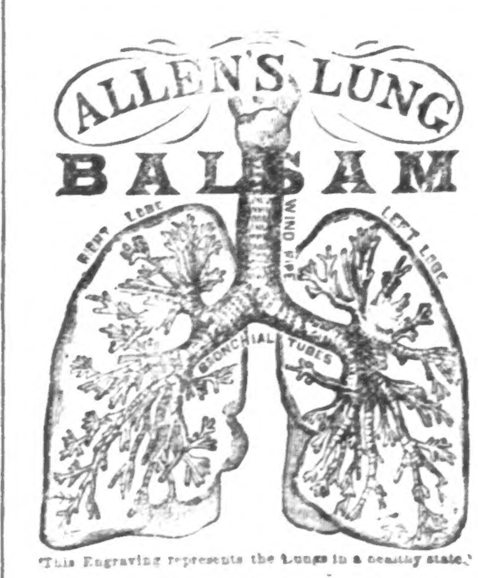
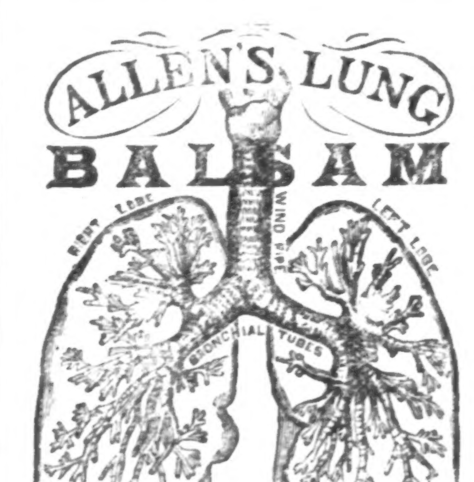
Traitement des **Nerfs** et du Cerveau, du Dr E. C. West, spécifique garanti pour l'hystérie, le vertige, les convulsions, les transports, la nevralgie, le mal de tête, la prostration nerveuse causée par l'usage des spiritueux ou du tabac, l'insomnie, le depression mentale, le ramollissement du cerveau conduisant à la folie et par suite à la debilite et à la mort, la vieillesse prématurée. Chaque boite contient le traitement d'un mois. Une piastre par boite, ou six boites pour cinq piastres ; expédition par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boites guériront n'importe quel cas. Toute commande accompagnée de la somme de cinq piastres pour six boites sera remplie et nous y joindrons notre garantie écrite de remettre l'argent à l'acheteur si le remède ne le guérit pas.—John C. West et Cie., seuls propriétaires, Toronto, Ontario. En vente à Winnipeg, chez Rolls et Neelands, près du Bureau de Poste.

28 Decembre, 1882. 1a

$500 de Récompense !

Nous paierons la somme ci dessus pour tous les cas de maladie du foie, dyspepsie maux de tête, indigestions et constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les Pilules Vegetales de West pour le Foie, lorsque les directions auront été suivies à la lettre. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles portent une enveloppe de sucre. Grandes boites contenant 30 pilules, 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Défiez-vous des imitations et contrefaçons. Les pilules authentiques ne sont fabriquées que par John C. West et Cie. "Les Fabricants de Pilules." 81 et 83 King St. East, Toronto, Ontario. Petits paquets d'essai expédiés gratuitement par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents.

En ventes chez W. J. MITCHELL & CIE, Droguistes, Winnipeg, Manitoba.
28 Décembre, 1882. 1a.

"This Engraving represents the Lungs in a healthy state."

BAUME D'ALLEN

REMÈDE CONTRE LA

Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.
Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.
Recommandé par les Médecins, les Garde Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.
Il n'a jamais échoué dans son action.
Il n'a pas d'égal comme expectorant.
Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.
Il ne contient pas d'Opium.
Chaque Bouteille porte les Directions.
En vente chez tous les Pharmaciens.
6f 83, 1a

Crédit Foncier Franco-Canadien.

Prêt sur Hypothèque pour cinq ou dix ans, sans fonds d'amortissement, et pour dix à vingt ans avec fonds d'amortissement. Taux de l'intérêt : pas plus que 8 par cent.

Le Fonds d'Amortissement s'applique au paiement de la dette et porte intérêt composé au taux payé par l'emprunteur.

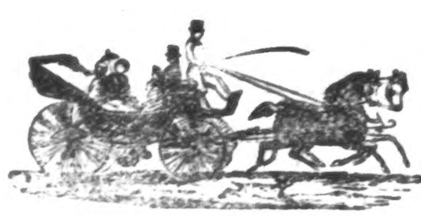
Ce mode offre autant d'avantages aux municipalités et aux arrondissements d'ecole, qu'il en offre aux particuliers.

L'emprunteur peut payer sa dette quand bon lui semble pourvu qu'il paie à la Compagnie une indemnité de trois mois d'intérêt.

La Compagnie n'a pas de sous-agents.

En s'adressant au soussigné, l'on peut se procurer des circulaires en Français ou en Anglais, qui donnent toutes les informations requises.

J. ROYAL, AGENT,
Bureaux—Royal & Prud'homme,
Rue Principale, Winnipeg.
no 23 10 84.



ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.

En face de l'Hôtel Beauregard, Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente, donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884. 1an 2 3 84

La Consomption

POSITIVEMENT GUÉRIE.

Toutes personnes atteintes de cette maladie désirant et être guéries devraient essayer LES CELEBRES POUDRES DU DR KISSNER CONTRE LA CONSOMPTION. Ces poudres sont la seule préparation counue qui guérisse la Consomption et toutes les maladies de la GORGE et des POUMONS : à la vérité, par la confiance que nous avons en elles, et aussi pour vous convaincre qu'il n'y a pas de blague, nous enverrons à tout patient, par la malle, franc de port, une boite gratis.

Nous n'exigeons pas votre argent que vous ne soyez pleinement satisfaits de leurs pouvoirs curatifs. Si vous tenez à la vie ne différez pas d'essayer ces POUDRES, vu qu'elles vous guériront infailliblement.

Prix, pour une grande boite $3, ou 4 boites pour $10, expédiées par tous les Etats-Unis ou le Canada, par la malle, sur réception de l'argent, adressez,

ASH & ROBBINS,
360 Fulton St., Brooklyn, N. Y
28 Décembre, 1882. 1a

MEUBLES ! MEUBLES !

—oo—

M. HUGHES & CIE

285 Rue Principale, Winnipeg.

—oo—

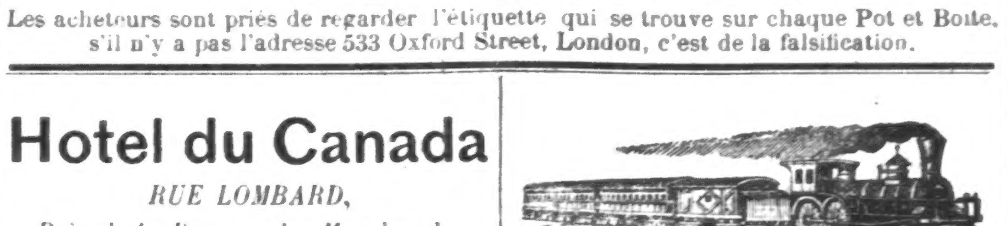
Les Meilleurs Ameublements de SALON et CHAMBRE À COUCHER de tout Winnipeg. Venez les voir ! A meilleur marché qu'ailleurs.

Prompte attention donnée aux Pompes Funèbres. La nuit, s'adresser au No. 80½ rue Garry.

M. HUGHES & CIE.

3m 25,3,86

SANTÉ POUR TOUS ! !



LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

Hotel du Canada

RUE LOMBARD,

Près de la Banque des Marchands,

Le seul Hôtel Canadien-français de Première Classe à Winnipeg.

ZÉPHIR LAPORTE, Propriét.

Une belle et grande Cour et Ecurie des plus spacieuses.

Les meilleurs Vins et Cigares de toutes espèces.

Communication par téléphone.
6m 14,1,86

JAMES PERRAULT,

TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, ETC.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse :—Coin de l'Avenue Provencher et de la Rue du Collège, ou au Bureau de Poste, Boite 152,

1an 17 12 85 Saint-Boniface, Man.

RICHARD & CIE.,

MARCHANDS DE LIQUEURS

EN GROS ET EN DETAIL,

SONT DÉMÉNAGÉS DANS LE

Nouveau Bloc de Forrest

4ème porte au nord de leur ancien magasin,

No. 365, Rue Principale,

WINNIPEG,

avec un assortiment complet et des plus variés de tout ce qui se trouve ordinairement dans une maison de première classe comprenant les premières qualités de

VINS,
EAUX-DE-VIE,
WISKEYS,
BIERES,
CIGARES, ETC., ETC.,

A PRIX EXCESSIVEMENT REDUITS.

Leur CLUB WHISKEY n'est pas égalé dans tout Winnipeg.

L'ENSEIGNE DE LA GROSSE BOUTEILLE a aussi été transportée au

No. 365, Rue Principale,
WINNIPEG.
RICHARD & CIE.
2m 6,11,84

PREMIÈRE QUALITÉ DE

THES NOIRS ET JAPONAIS.

Bon thé noir	25c lb
Thé noir de choix	3 lbs pour $1.00
Thé noir (qualité supérieure)	50c lb
Bon thé Japonais	30c lb
Thé Japonais de choix	3 lbs pour $1.00
Thé Japonais (qualité supérieure)	50c lb

17 lbs. de beau sucre brun pour $1.00.

J. G. MILLS et Cie.,

368, Rue Principale.
WINNIPEG.

Porte voisine du magasin de la Boule Rouge.

Manufacture de Laine

DE MANITOBA,

A Saint-Boniface, Manitoba.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGE en rouleaux et en pièce.

Les ouvrages seront faits sous le plus court délai, et aux prix les plus réduits.

Les plus hauts prix du marché seront payés pour la laine.

L'on s'occupera aussi à casser le grain, et ce, à meilleur marché qu'ailleurs.

W. L. Tait & Cie.

1an 10 12 85.

THOS. W. TAYLOR

Relieur et Manufacturier De Livres Blancs,

13, RUE OWEN

Porte voisine do l'imprimerie du *Times.*
WINNIPEG, Man.

9,3·8 1a

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est — Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15	Moose Jaw 5 l	†7 30 pm
†6 55 a m l 14	Moose Jaw 14 a	†7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
†10 55 p m a 14	Medecine Hat 16 l	12 40 a m
11 35 p m l 11	Medecine Hat 13 a	†1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	† 4 10 p m
†10 35 a m a 8	Calgary 19 l	12 30 p m
12 01 p m l 10	Calgary 12 a	11 30 a m
†4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Départ	Stations.	Allant vers le Nord — Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
†8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Départ	Stations.	Allant Sud. — Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est. — Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Départ	Stations.	Allant Nord-Est — Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9 Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.
jno.18.12.84.

PENSIONNAT

DE

SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché ; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses ; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois ; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

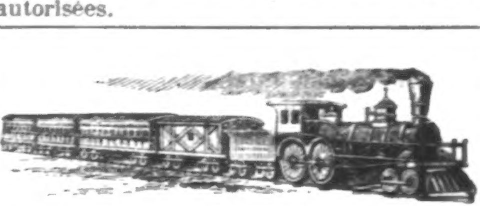
L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.



EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago !

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

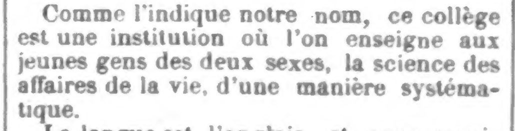
PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence ; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.
Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.
jno 4,2,86

WINNIPEG BUSINESS COLLEGE.



Comme l'indique notre nom, ce collège est une institution où l'on enseigne aux jeunes gens des deux sexes, la science des affaires de la vie, d'une manière systématique.

La langue est l'anglais, et nous enseignons la calligraphie, la comptabilité, la grammaire, l'arithmétique, l'épellation, la correspondance, la composition anglaise, la sténographie et l'élocution.

Les personnes de langue française qui désirent apprendre à parler correctement l'anglais ne sauraient mieux faire que de venir à notre collège pendant un ou deux termes.

Le nouveau terme commence le 4 Janvier, mais les élèves pourront commencer en tout temps et ne seront tenus d'étudier que les sujets qu'ils désireront.

Il y de la classe le soir comme le jour.

S'adresser à Collège No. 496, Rue Principale, pour plus amples informations, ou par écrit,

Boite 233, Winnipeg.

3m-18-2-86



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT,

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre del'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les details requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

— :o: —

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE : —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

TOUTES ESPECES DE

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES —

Corporations Municipales.

— :o: —

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA